

Direction de l'éducation et de la jeunesse

Service des relations avec les collèges

5e commission

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 1 octobre 2020

OBJET: PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS DE SEINE-SAINT-DENIS AU TITRE DE L'ANNÉE 2021.

Mesdames, messieurs,

Le Département a fait de la réussite éducative de tou.te.s les collégien.ne.s une priorité qui se traduit par :

- Une politique de construction, de rénovation et de maintenance des bâtiments ambitieuse dans le cadre du Plan Ambition Collèges (P.A.C.);
- Un projet éducatif départemental (P.E.D.) et une stratégie numérique innovants ;
- Une politique de restauration durable et de qualité et un appui aux familles à travers l'aide à la demi-pension et le chèque réussite ;
- Un accompagnement permanent des collèges dans leur fonctionnement au quotidien ainsi que la mise en œuvre des missions d'accueil, d'entretien, de restauration et de maintenance des agent.e.s techniques territoriaux.ales des établissements d'enseignement (ATTEE).

Les départements ont par ailleurs la responsabilité de définir les orientations, les priorités et les objectifs relatifs aux dépenses de fonctionnement des établissements et de déterminer la participation départementale aux dépenses d'équipement et de fonctionnement des collèges, dans le respect de l'autonomie des Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE).

Malgré un contexte budgétaire particulièrement contraint et dans le contexte sanitaire que nous connaissons cette année, l'engagement du Département en faveur de l'Éducation se poursuivra en 2021, avec l'augmentation de la dotation et des moyens pour le



fonctionnement des collèges. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de collégien.ne.s se poursuit pour cette rentrée scolaire d2020. En effet les prévisions d'effectifs de cette rentrée transmises par l'Éducation nationale indiquent une hausse de plus de 1 121 collégien.ne.s avec 79 831 élèves dans les collèges publics. (+1,42 %).

Face à cette hausse des effectifs, la baisse des dotations d'État et la non-compensation financière des transferts de compétences telles que la maintenance informatique globale obligent néanmoins à poursuivre le travail d'optimisation et d'ajustement des dotations au plus près des besoins des établissements.

Ainsi, le périmètre des dotations doit prendre en compte le fait que le Département prend désormais en charge un certain nombre de dépenses.

Pour exemple, le Département s'investit fortement et ce depuis plusieurs années, dans un plan d'actions en faveur de la transition écologique. Dans le secteur éducatif, cet engagement se traduit notamment par l'achat d'une électricité verte prise en charge directement par le Département, la réalisation d'une politique de rénovation énergétique du patrimoine qui influe sur les consommations de fluides, un accompagnement ambitieux des actions éducatives en faveur du développement durable dans le cadre du projet éducatif départemental et la mise en place d'une stratégie numérique ayant des impacts sur les charges générales des collèges. Cet accompagnement se poursuit et permet ainsi d'envisager la maîtrise de certaines dépenses (fluides, entretien, charges générales,...).

1- A titre exceptionnel, des dotations qui prennent en compte la crise sanitaire.

Depuis plusieurs années, afin d'ajuster les dotations au plus près des situations financières des établissements, le Département prenait en compte le niveau du fond de roulement des collèges. Le collège prenait en charge le financement d'une partie de son besoin de fonctionnement si le niveau de ce fonds de roulement est au double du seuil préconisé par le Département qui est de 20 % de la DGF de l'année précédente avant réfactions.

Néanmoins, pour les dotations 2021, en raison du contexte sanitaire très particulier, des dépenses supplémentaires non prévues initialement, liées à la crise sanitaire, et d'éventuelles non dépenses effectuées mais non mesurables à ce stade, il a été décidé à titre exceptionnel de ne pas réaliser de réfaction cette année contrairement à la règle mise en place depuis plusieurs années au sein de la collectivité. Cette décision revient à majorer de près de 450 000 euros la dotation des collèges sur ce qu'elle aurait dû être par la simple application des règles courantes de dotation. Cet effort particulier, qui s'ajoute à l'équipement en masques de l'ensemble des collégiens du Département, vise à accompagner les collèges dans les actions qu'ils mettront en œuvre pour remédier aux difficultés héritées de la crise sanitaire et prendre en compte la période particulièrement difficile que les établissements ont traversé et traversent encore.

Ainsi, indépendamment des changements de périmètre exposés ci-après, la dotation de fonctionnement 2021 présente une hausse de 0,98 %.

Le montant total de la dotation de fonctionnement 2021 s'élève à 14 863 142 € dont 13,81 M€ en dotation initiale et 1,05 M€ en provision pour subventions et dotations complémentaires.

2 – Pour les parts élèves et établissement de la dotation de fonctionnement : maintien pour 2021 et prise en charge direct des logiciels de vie scolaire.

La part de la dotation de fonctionnement relative aux effectifs, dite part « élèves », est constituée :

- d'une part fixe donnée à tous les établissements, socle de base de charges fixes aussi bien pédagogiques qu'administratives, indépendantes de l'effectif du collège. Cette dernière est désormais de 10 000 € par établissement et permet, par exemple, la prise en charge de certaines dépenses du centre de documentation, le renouvellement des consommables bureautiques, l'acquisition ponctuelle ou régulière de logiciels choisis par l'établissement. T
- Dans le cadre du renouvellement du marché de l'Espace numérique de travail, le Département a fait le choix de prendre en charge directement l'abonnement annuel aux logiciels d'emploi du temps et de vie scolaire des établissements. A partir de 2021, ces derniers n'auront plus à effectuer cette dépense sur leurs crédits budgétaires, elle est donc naturellement déduite de leur dotation. Cela représente une économie de 1 850€ par établissement (déduite du forfait établissement) et de 240 500€ pour l'ensemble des collèges.
- d'une part calculée par l'application d'un forfait par élève à l'effectif de l'établissement et qui rassemble des dépenses pédagogiques et administratives. Les dépenses pédagogiques recouvrent aussi bien des achats nécessaires au fonctionnement des disciplines que le financement de projets portés par les enseignant.e.s. Cette part fixée à 45€ par élève pour le calcul de la dotation 2020, est maintenue à ce montant pour le calcul de la dotation 2021. L'augmentation des effectifs de rentrée 2020 génère donc une hausse de 0,04M€.

3 – La part « spécificités » est maintenue avec une prise en charge par le Département des transports EPS via une subvention spécifique.

La part « spécificité » de la dotation de fonctionnement rassemble les crédits dédiés aux classes spécifiques notamment les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) et les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), les crédits permettant le financement des transports vers les installations sportives et les crédits relatifs à l'éducation prioritaire.

L'ouverture de quatre nouvelles ULIS et l'augmentation des effectifs des SEGPA conduisent à une augmentation des crédits consacrés aux classes spécifiques de 4,08 % (0,43 M€). Au-delà des crédits alloués dans le cadre de la dotation de fonctionnement, le Département a mis en place des projets spécifiques pour les SEGPA : les parcours d'orientation à titre d'exemple et accompagne aussi des actions innovantes en ULIS. Ces actions complètent donc cette dotation en fonctionnement. Nous poursuivons cet engagement avec la mise en place de services civiques sur l'accessibilité.

Concernant le financement du transport vers les installations sportives, après avoir recensé les besoins des collèges via l'enquête de la DSDEN « Pack EPS », il apparaît que ces informations correspondent davantage aux besoins théoriques exprimés par les collèges qu'à la réalité des dépenses effectivement réalisées. De ce fait, de nombreux ajustements sont nécessaires en cours d'année. C'est pourquoi il est proposé de revenir au système antérieur et de procéder au financement du transport et des lignes d'eau grâce à une subvention spécifique sur la base d'une reconduction du montant de la dotation initiale 2020 de 667 000€. Cette subvention spécifique est donc retranchée de la dotation de droit commun des établissements. Cela permettra de répondre au besoin réel des collèges et non à un besoin estimé qui peut être soit surestimé soit à l'inverse sous-estimé. La subvention prévisionnelle EPS sera mentionnée en même temps que la dotation initiale

afin de faciliter la réalisation des budgets et sera présentée lors d'une des premières commissions permanentes après le vote budget.

Au regard des enjeux d'acquisition du savoir-nager en Seine-Saint-Denis et compte tenu de l'engagement fort du Département dans ce domaine, la prise en charge des redevances des lignes d'eau est une exception à la règle générale de non financement des redevances des équipements sportifs municipaux dont la création et la rénovation ont par ailleurs été financés par le Département.

4- Une stabilité de la part de la dotation relative au patrimoine (8,35 M€, + 0,61%) afin de soutenir la maintenance préventive des collèges.

La part « patrimoine » de la dotation de fonctionnement recouvre les dépenses des établissements en lien avec le patrimoine bâti dont le niveau dépend notamment de la surface du collège. Elle rassemble les crédits d'entretien, de viabilisation et une partie des charges générales (produits d'entretien).

Le montant des crédits de viabilisation est de 5,41 M€ soit une augmentation de 0,96%. L'augmentation s'explique par des ajustements de consommation des nouveaux EPLE. Les travaux de rénovation énergétique vont se poursuivre dans le cadre du futur plan pluriannuel d'investissement et l'accompagnement des établissements les plus énergivores va être renforcé en 2021 avec le recours à des services civiques qui pourront développer des actions de sensibilisation et de communication aux bonnes pratiques. Des premières actions ont débuté via les programmes pédagogiques des contrats de partenariats, les 56 « éco-collèges » du Département ou encore par une action expérimentale de télé-relève des consommations pour sensibiliser les équipes et les élèves. Ce travail est indispensable et s'inscrit pleinement dans les ambitions de la collectivité dans le domaine de la transition écologique. Si ces actions relèvent avant tout d'une citoyenneté responsable, elle aura à terme un impact budgétaire non négligeable.

Les crédits d'entretien sont stables (2,36M€, + 0,01 %). En effet, la base de données de contrat a été moins bien renseignée par les établissements en fin d'année suite à la crise sanitaire. De ce fait il est proposé une augmentation de la partie liée à la surface (+0.09€/m²), ceci afin de ne pas obérer la capacité des établissements à réaliser les réparations nécessaires dans le cadre de leurs contrats et à honorer le paiement de leur maintenance préventive.

5- Au delà des dotations notifiées, il faut souligner que via le projet éducatif départemental, les collèges se voient financer un grand nombre de projets

Dans le domaine éducatif, (transition écologique, citoyenneté, orientations, climat scolaire, égalité filles-garçons...), des projets des collèges sont soutenus directement. Ces crédits ou prise en charge directe d'actions viennent s'ajouter aux dotations de fonctionnement. En fonction de la mobilisation des collèges sur les propositions faites par le Département, les budgets dans le cadre du PED varient de 12 000€ à 83 000€ par collège avec une moyenne à 28 800 euros. Pour être certains qu'aucun collège ne soit lésé et ainsi garantir une équité entre tous les collèges publics, depuis 3 ans, une équipe de 10 chargé-e-s de projets rencontrent régulièrement chaque collège pour répondre à ses besoins identifiés et son projet d'établissement.

Dans le domaine sportif, il fait rappeler que les collèges sont également fortement accompagnés par le projet éducatif département, hors dotation, avec des projets

emblématiques comme le fonctionnement des Associations sportives de collèges, le golf et l'équitation, le triballon, le jeux des collèges, des séjours sportifs, la base de loisirs de Champs-sur-Marne.... Ces actions touchent plus de 7000 élèves pour près de 813 000 euros annuels.

6- Au total l'effort budgétaire du Département pour les dotations des collèges est augmenté de 0,98 % cette année pour mieux accompagner la reprise sur l'année scolaire 2020-2021. Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des éléments exposés en synthèse.

Par ailleurs, l'utilisation d'un nouveau logiciel de gestion des dotations de fonctionnement et d'analyse des documents budgétaires et financiers des EPLE (application logicielle Schola) doit permettre d'améliorer encore l'analyse financière et l'accompagnement des établissements par le service des relations avec les collèges. Un travail sera également conduit sur les crédits d'entretien dans le cadre d'une réflexion globale sur l'organisation de la maintenance des collèges et la répartition des responsabilités entre EPLE et Département en la matière.

Détail par masse	2020	2021	Evolution 2021/2020 en %	Evolution 2021/2020 en euros
Part élèves	4 979 710 €	4 780 165 €	-4,01%	-199 545 €
Dont part élève	3 439 210 €	3 480 165 €	1,19%	40 955 €
Dont part fixe établissement	1 540 500 €	1 300 000 €	-15,61%	-240 500 €
Part spécificités	1 393 441 €	737 106 €	-47,10%	-656 336 €
Dont pédagogie	422 977 €	430 336 €	1,74%	7 360 €
Dont crédits REP REP+	261 509 €	264 770 €	1,25%	3 261 €
Dont Transports EPS	666 956 €	0 €	-100,00%	-666 956 €
Part patrimoine	8 298 368 €	8 349 117 €	0,61%	50 749 €
Dont Viabilisation	5 359 608 €	5 411 062 €	0,96%	51 454 €
Dont Entretien	2 365 066 €	2 365 325 €	0,01%	259 €
Dont Administratif	573 695 €	572 730 €	-0,17%	-965 €
TOTAL	14 671 519 €	13 866 388 €	-5,49%	-805 132 €
Dotations complémentaires	385 000 €	1 052 000 €	173,25%	667 000 €
TOTAL BESOIN AVANT RÉFACTIONS	15 056 519 €	14 918 388 €	-0,92%	-138 132 €
Déduction réfactions	-308 397 €	0€	-100,00%	308 397 €
Déduction trop-perçus dotation 2020	-29 891 €	-55 245 €	84,82%	-25 354 €
DOTATION INITIALE DE FONCTIONNEMENT NOTIFIÉE (hors EPS et ENT)	14 333 231 €	13 811 142€	-3,64%	-522 088,00 €
DOTATION INITIALE ET COMPLEMENTAIRE VOTÉE	14 718 231 €	14 863 142 €	0,98%	144 912 €

Au regard des éléments exposés, je vous propose :

- de fixer à 13 811 142 euros, répartis selon le tableau annexé, le montant total des dotations initiales de fonctionnement des collèges publics de la Seine-Saint-Denis au titre

de l'année 2021;

- de fixer à 1 052 000 euros le montant de la provision pour dotations complémentaires et subvention de fonctionnement 2021 (dont 667 000 € pour le transport EPS), à inscrire au budget 2021 ;
- de préciser que les dotations initiales des collèges seront payées en deux fois, 50 % du montant étant versé au premier trimestre de l'année 2021 et 50 % au cours du troisième trimestre cette même année.

Le président du conseil départemental,

Stéphane Troussel

Annexe :Trop-perçus sur la Dotation Globale de Fonctionnement 2020

Ajustements négatifs liés aux effectifs (enquête lourde de novembre 2019 DSDEN vs prévisions de rentrée de septembre 2019 DSDEN)

Aubervilliers	Denis Diderot	-450 €
Aubervilliers	Jean Moulin	-771 €
Aubervilliers	Rosa Luxemburg	-1 467 €
Aulnay-sous-Bois	Claude Debussy	-2 655 €
Aulnay-sous-Bois	Gérard Philipe	-45 €
Aulnay-sous-Bois	Pablo Neruda	-1 638 €
Bagnolet	Georges Politzer	-2 092 €
Bagnolet	Travail Langevin	-45 €
Bobigny	Pierre Sémard	-1 350 €
Bondy	Henri Sellier	-270 €
Bondy	Pierre Curie	-1 260 €
Clichy-sous-Bois	Romain Rolland	-1 215 €
Drancy	Jacques Jorissen	-1 737 €
Drancy	Paul Bert	-765 €
Drancy	Aretha Franklin	-720 €
Épinay-sur-Seine	Jean Vigo	-405 €
Gagny	Pablo Neruda	-810 €
Gournay-sur-Marne	Eugène Carrière	-45 €
La Courneuve	Georges Politzer	-539 €
La Courneuve	Jean Vilar	-495 €
Le Blanc-Mesnil	Aimé et Eugénie Cotton	-720 €
Le Blanc-Mesnil	Jacqueline de Romilly	-450 €
Le Blanc-Mesnil	Nelson Mandela	-180 €
Le Blanc-Mesnil	René Descartes	-1 691 €
Le Bourget	Didier Daurat	-675 €
Le Pré-Saint-Gervais	Jean-Jacques Rousseau	-270 €
Le Raincy	Jean-Baptiste Corot	-720 €
Les Pavillons-sous-Bois	Anatole France	-360 €
Les Pavillons-sous-Bois	Éric Tabarly	-270 €

Livry-Gargan	Édouard Herriot	-675 €
Livry-Gargan	Léon Jouhaux	-414 €
Montfermeil	Jean Jaurès	-90 €
Montreuil	Cesaria Evora	-675 €
Montreuil	Colonel Fabien	-495 €
Montreuil	Jean Jaurès	-360 €
Montreuil	Jean Moulin	-876 €
Montreuil	Lenain de Tillemont	-70 €
Montreuil	Marais de Villiers	-225 €
Montreuil	Marcelin Berthelot	-1 125 €
Montreuil	Sòlveig Anspach	-1 530 €
Neuilly-Plaisance	Jean Moulin	-630 €
Neuilly-sur-Marne	Albert Camus	-990 €
Noisy-le-Grand	François Mitterrand	-90 €
Noisy-le-Grand	International	-90 €
Noisy-le-Grand	Saint Exupéry	-1 125 €
Noisy-le-Grand	Victor Hugo	-305 €
Noisy-le-Sec	Jacques Prévert	-45 €
Noisy-le-Sec	Olympe de Gouges	-405 €
Noisy-le-Sec	René Cassin	-450 €
Pantin	Irène et Frédéric Joliot Curie	-3 413 €
Pantin	Lavoisier	-1 125 €
Pierrefitte-sur-Seine	Pablo Neruda	-1 023 €
Romainville	Gustave Courbet	-225 €
Rosny-sous-Bois	Langevin Wallon	-340 €
Rosny-sous-Bois	Saint Exupery	-1 395 €
Saint-Denis	Colonel Fabien	-1 530 €
Saint-Denis	Elsa Triolet	-1 575 €
Saint-Denis	Iqbal Masih	-630 €
Saint-Denis	La Courtille	-507 €
Saint-Ouen	Jean Jaurès	-1 260 €
Saint-Ouen	Joséphine Baker	-270 €

0 0		0.005.6
Saint-Ouen	Jules Michelet	-2 295 €
Sevran	de la Pléiade	-514 €
Sevran	Évariste Galois	-90 €
Sevran	Georges Brassens	-675 €
Sevran	Paul Painlevé	-450 €
Stains	Barbara	-1 800 €
Stains	Joliot Curie	-93 €
Tremblay-en-France	René Descartes	-630 €
Villemomble	Jean de Beaumont	-450 €
Villetaneuse	Jean Vilar	-45 €
Villetaneuse	Lucie Aubrac	-135 €
	Total	

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION : PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS DE SEINE-SAINT-DENIS AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

COMMUNES	COLLÈGES	Dotation 2021
Aubervilliers	Denis Diderot	74 576,00 €
Aubervilliers	Gabriel Péri	125 049,00 €
Aubervilliers	Giselle Halimi	102 199,00 €
Aubervilliers	Henri Wallon	58 136,00 €
Aubervilliers	Jean Moulin	90 127,00 €
Aubervilliers	Miriam Makeba	71 296,00 €
Aubervilliers	Rosa Luxemburg	117 015,00 €
Aulnay-sous-Bois	Christine De Pisan	93 293,00 €
Aulnay-sous-Bois	Claude Debussy	132 570,00 €
Aulnay-sous-Bois	Gérard Philipe	115 489,00 €
Aulnay-sous-Bois	Le Parc	110 480,00 €
Aulnay-sous-Bois	Pablo Neruda	120 102,00 €
Aulnay-sous-Bois	Simone Veil	70 316,00 €
Aulnay-sous-Bois	Victor Hugo	117 295,00 €

COMMUNES	COLLÈGES	Dotation 2021
Bagnolet	Georges Politzer	158 452,00 €
Bagnolet	Travail Langevin	109 594,00 €
Bobigny	Auguste Delaune	110 192,00 €
Bobigny	Jean-Pierre Timbaud	100 878,00 €
Bobigny	Pierre Sémard	111 948,00 €
Bobigny	République	173 413,00 €
Bondy	Henri Sellier	93 693,00 €
Bondy	Jean Renoir	60 123,00 €
Bondy	Jean Zay	129 249,00 €
Bondy	Pierre Brossolette	100 364,00 €
Bondy	Pierre Curie	89 660,00 €
Clichy-sous-Bois	Louise Michel	105 500,00 €
Clichy-sous-Bois	Robert Doisneau	114 181,00 €
Clichy-sous-Bois	Romain Rolland	109 678,00 €
Drancy	Anatole France	84 808,00 €
Drancy	Aretha Franklin	68 872,00 €
Drancy	Jacques Jorissen	125 856,00 €
Drancy	Liberté	90 952,00 €
Drancy	Paul Bert	110 114,00 €
Drancy	Pierre Sémard	123 871,00 €
Dugny	Jean-Baptiste Clément	90 453,00 €
Épinay-sur-Seine	Évariste Galois	78 704,00 €
Épinay-sur-Seine	Jean Vigo	99 540,00 €
Épinay-sur-Seine	Robespierre	113 717,00 €
Épinay-sur-Seine	Roger Martin du Gard	137 973,00 €
Gagny	Madame De Sévigné	84 833,00 €
Gagny	Pablo Neruda	101 254,00 €
Gagny	Théodore Monod	123 952,00 €
Gournay-sur-Marne	Eugène Carrière	81 046,00 €

COMMUNES	COLLÈGES	Dotation 2021
La Courneuve	Georges Politzer	155 539,00 €
La Courneuve	Jean Vilar	113 448,00 €
La Courneuve	Raymond Poincaré	127 291,00 €
Le Blanc-Mesnil	Aimé et Eugénie Cotton	112 673,00 €
Le Blanc-Mesnil	Jacqueline de Romilly	78 888,00 €
Le Blanc-Mesnil	Marcel Cachin	111 787,00 €
Le Blanc-Mesnil	Nelson Mandela	85 864,00 €
Le Blanc-Mesnil	René Descartes	120 491,00 €
Le Bourget	Didier Daurat	119 589,00 €
Le Pré-Saint-Gervais	Jean-Jacques Rousseau	85 803,00 €
Le Raincy	Jean-Baptiste Corot	73 154,00 €
Les Lilas	Marie Curie	111 537,00 €
Les Pavillons-sous-Bois	Anatole France	92 989,00 €
Les Pavillons-sous-Bois	Éric Tabarly	97 299,00 €
L'Île-Saint-Denis	Alfred Sisley	84 961,00 €
Livry-Gargan	Édouard Herriot	184 066,00 €
Livry-Gargan	Germaine Tillion	69 238,00 €
Livry-Gargan	Léon Jouhaux	68 810,00 €
Livry-Gargan	Lucie Aubrac	107 513,00 €
Montfermeil	Jean Jaurès	120 019,00 €
Montfermeil	Pablo Picasso	137 793,00 €
Montreuil	Cesaria Evora	65 859,00 €
Montreuil	Colonel Fabien	101 558,00 €
Montreuil	Georges Politzer	83 733,00 €
Montreuil	Jean Jaurès	51 851,00 €
Montreuil	Jean Moulin	114 863,00 €
Montreuil	Lenain de Tillemont	127 507,00 €
Montreuil	Marais de Villiers	91 700,00 €
Montreuil	Marcelin Berthelot	95 323,00 €

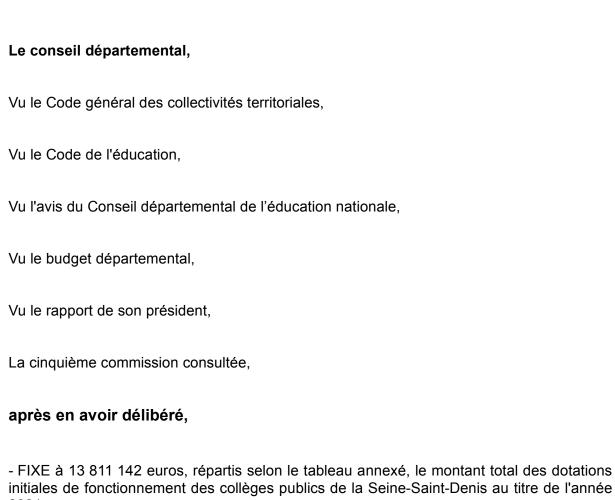
COMMUNES	COLLÈGES	Dotation 2021
Montreuil	Paul Éluard	105 895,00 €
Montreuil	Solveig Anspach	69 654,00 €
Neuilly-Plaisance	Jean Moulin	98 914,00 €
Neuilly-sur-Marne	Albert Camus	80 219,00 €
Neuilly-sur-Marne	Georges Braque	141 048,00 €
Neuilly-sur-Marne	Honoré de Balzac	152 344,00 €
Noisy-le-Grand	Clos Saint-Vincent	112 209,00 €
Noisy-le-Grand	Collège international	78 346,00 €
Noisy-le-Grand	François Mitterrand	90 988,00 €
Noisy-le-Grand	Jacques Prévert	134 590,00 €
Noisy-le-Grand	Saint Exupéry	114 227,00 €
Noisy-le-Grand	Victor Hugo	89 353,00 €
Noisy-le-Sec	Françoise Héritier	73 189,00 €
Noisy-le-Sec	Jacques Prévert	138 888,00 €
Noisy-le-Sec	Olympe de Gouges	71 797,00 €
Noisy-le-Sec	René Cassin	80 687,00 €
Pantin	Irène et Frédéric Joliot Curie	88 663,00 €
Pantin	Jean Jaurès	83 233,00 €
Pantin	Jean Lolive	94 133,00 €
Pantin	Lavoisier	93 671,00 €
Pierrefitte-sur-Seine	Gustave Courbet	133 614,00 €
Pierrefitte-sur-Seine	Pablo Neruda	116 731,00 €
Romainville	Gustave Courbet	147 208,00 €
Romainville	Pierre-André Houël	72 691,00 €
Rosny-sous-Bois	Albert Camus	120 337,00 €
Rosny-sous-Bois	Langevin Wallon	94 522,00 €
Rosny-sous-Bois	Saint Exupery	108 647,00 €
Saint-Denis	Colonel Fabien	163 262,00 €
Saint-Denis	Elsa Triolet	100 224,00 €

COMMUNES	COLLÈGES	Dotation 2021
Saint-Denis	Federico Garcia Lorca	126 612,00 €
Saint-Denis	Henri Barbusse	144 500,00 €
Saint-Denis	Iqbal Masih	99 251,00 €
Saint-Denis	Jean Lurçat	158 733,00 €
Saint-Denis	La Courtille	89 673,00 €
Saint-Denis	Pierre de Geyter	112 949,00 €
Saint-Denis/Saint-Ouen	Intercommunal Dora Maar	71 592,00 €
Saint-Ouen	Jean Jaurès	160 100,00 €
Saint-Ouen	Joséphine Baker	114 077,00 €
Saint-Ouen	Jules Michelet	77 803,00 €
Sevran	de la Pléiade	112 120,00 €
Sevran	Évariste Galois	144 929,00 €
Sevran	Georges Brassens	134 032,00 €
Sevran	Paul Painlevé	121 308,00 €
Stains	Barbara	119 314,00 €
Stains	Joliot Curie	86 326,00 €
Stains	Pablo Neruda	121 611,00 €
Tremblay-en-France	Pierre Ronsard	117 854,00 €
Tremblay-en-France	René Descartes	111 097,00 €
Tremblay-en-France	Romain Rolland	101 167,00 €
Vaujours	Henri IV	100 601,00 €
Villemomble	Jean de Beaumont	92 598,00 €
Villemomble	Louis Pasteur	117 633,00 €
Villepinte	Camille Claudel	108 473,00 €
Villepinte	Françoise Dolto	116 254,00 €
Villepinte	Jean Jaurès	145 020,00 €
Villepinte	les Mousseaux	87 044,00 €
Villetaneuse	Jean Vilar	96 497,00 €
Villetaneuse	Lucie Aubrac	100 731,00 €



Délibération n° du 1 octobre 2020

PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS DE SEINE-SAINT-DENIS AU TITRE DE L'ANNÉE 2021.



- 2021;
- FIXE à 1 052 000 euros le montant de la provision pour dotations complémentaires et subvention de fonctionnement 2021 (dont 667 000 € pour le transport EPS), à inscrire au budget 2021;



- PRÉCISE que les dotations initiales des collèges seront payées en deux fois, 50 % du montant étant versé au premier trimestre de l'année 2021 et 50 % au cours du troisième trimestre cette même année.

Pour le président du conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le			Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.